Image not found or type unknown

Nomination d'un administrateur pour une vente

Par **CHRISTIAN HAINCOURT**, le **20/09/2017** à **19:08**

Bonjour,

Fils unique avec deux enfants majeurs ma mère veuve nous a fait donation de la nue propriété de son pavillon (50 /25 / 25 pct) voilà plusieurs années; Aujourd'hui "Alzheimer" elle est hébergée en EPHAD depuis février 2014. Son pavillon étant vide inoccupé depuis cette date j'ai souhaité le vendre. J'ai obtenu du juge de tutelle une sauvegarde de justice et est été nommé Mandataire spécial pour la représenter dans la vente du pavillon à un prix minimum convenu (expertise immobilière).
Un compromis de vente a été signé. Je suis représenté par un notaire, le vendeur par un autre notaire.
Le notaire du vendeur demande à mon notaire d'adresser une requête au juge des tutelles pour nommer un administrateur ad'hoc estimant qu'il y a conflit d'intérêt à ce que je représente les intérêts de ma mère étant moi même vendeur.
Je ne comprends pas le notaire qui s'oppose à l'analyse du juge des tutelles; Quel sera le rôle et pouvoir de cet administrateur. PUIS-JE M'Y OPPOSER ?

Par **Visiteur**, le **20/09/2017** à **21:13**

Bonjour,
Personnellement, je comprends le notaire vis à vis du conflit d'intérêt, mais en présence d'une ordonnance, il devrait être satisfait.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés